

L'ANNUEL DE CHÂTEL

Septembre 2025





SAUF



SAUF



Sommaire

- 04 Édito
- 05 Hommage à Patrick Gendraud
- 06 Municipales 2026
- 08 Des initiatives toujours denses
- 10 Les vendredies au féminin
- 12 Recettes polonaises de Madame Annie
- 14 L'année de tous les travaux
- 17 De l'ombre à tous les niveaux
- 20 Forêt communale et affouages
- 22 Le civisme au quotidien
- 24 Le budget
- 26 Les associations
- 29 Les services
- 34 Hommage à Jules et Madeleine Vistel

Photo de couverture et ci-contre :
Les nouveaux aménagements de la place de la Mairie.

Directeur de la publication : Olivier Maguet
Équipe de rédaction : Annick Lenzer, Joël Boissière, Anne Collinot
Conception graphique-réalisation : François Roman
Crédits photos & illustrations : Freepik.com, DR

ÉDITO



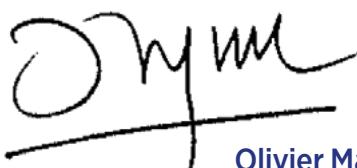
Depuis un certain temps, l'environnement dans lequel nous vivons est plongé dans de nombreuses incertitudes, voire il est exposé à des menaces. Désordres dans l'ordre mondial, avec en particulier la remise en cause du multilatéralisme et la guerre commerciale décidées par le président Trump ; guerre à nos portes en Europe avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les tentatives de déstabilisation de nombreux pays européens ; situation explosive au Moyen-Orient ; mais aussi indéniable réchauffement climatique sur notre planète, avec tous les effets qu'il génère. Dans ce contexte anxiogène, notre pays se distingue avec une double crise politique et financière qui renforce le poids des doutes, des menaces et des risques, en particulier depuis la dissolution de juin 2024.

Cette crise induit une défiance grandissante de nos concitoyens et concitoyennes à l'égard des politiques, tout particulièrement lorsqu'il s'agit des responsables nationaux et des appareils. Ces derniers font l'objet d'un rejet important dans l'opinion publique. Si ce rejet traduit des sentiments et des opinions qui ont bien évidemment toute légitimité, il n'est toutefois pas sans danger. En effet, la bascule peut être rapide entre cette défiance du politique et une défiance généralisée à l'égard de notre système républicain et de ses règles démocratiques.

Dans un contexte de crise où l'on se sent désorienté ou démuni, l'échelon de la Commune est bien souvent celui qui reste comme un repère. Bien plus, avec le délitement des politiques publiques, c'est aussi un rempart.

« la Commune est importante, à la fois parce qu'elle garantit la proximité, mais aussi parce qu'elle échappe à cette défiance et permet de décliner la République de tous les jours. »

C'est pourquoi la Commune est importante, à la fois parce qu'elle garantit la proximité, mais aussi parce qu'elle échappe à cette défiance et permet de décliner la République de tous les jours. C'est elle qui assure la cantine des enfants à l'école et qui protège les personnes vulnérables ; c'est elle qui met en conformité ou requalifie les équipements et infrastructures pour maintenir le service à la population et préparer l'avenir ; c'est elle qui accompagne celles et ceux qui vous servent au quotidien, y compris en veillant à leur procurer des bons outils de travail ; la liste est longue ! Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 seront donc une belle occasion de respiration démocratique, autour des enjeux locaux sur le territoire des communes. Je vous invite à vous inscrire sur les listes électorales et à vous engager dans ce rendez-vous républicain !



Olivier Maguet, Maire



Patrick Gendraud, Président du Conseil départemental de l'Yonne, est décédé le 31 décembre 2024.

La Commune de Châtel-Censoir rend hommage à Patrick Gendraud, président du Conseil départemental de l'Yonne de 2017 à son décès le 31 décembre 2024.

L'engagement de Patrick Gendraud dans l'Yonne remonte à 1992, alors qu'il est élu maire de Courgis, son village, pour la première fois. Sui-vra la mairie de Chablis en 2001. Afin d'élargir son action à l'ensemble de son canton, il devient conseiller général en 1998. Il sera sans cesse réélu. En 2017, à la suite du départ d'André Villiers sur les bancs de l'Assemblée nationale, Patrick Gendraud, alors 1er vice-président du Département, prend la tête du perchoir départemental. En 2021, il est réélu président du Département et occupera cette fonction jusqu'à son décès.

Municipales 2026 : changement du mode de scrutin

La loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants est parue fin mai au Journal Officiel.

Désormais, ces communes sont soumises, comme toutes les autres communes de France, au scrutin de liste à deux tours, avec représentation proportionnelle et prime majoritaire de 50 % pour la liste arrivée en tête. Les candidatures individuelles ne sont plus possibles. Cela signifie que :

→ **Les électeurs devront choisir une liste entière, sans modification possible du bulletin. Dit autrement, on ne peut plus rayer de noms sur les listes.**

→ **Les bulletins panachés seront invalides et déclarés nuls lors du dépouillement.**

De 13 à 17 candidats par liste pour la Commune de Châtel-Censoir

Les listes doivent comporter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, avec une tolérance de deux noms en moins. Dès lors, la déclaration de candidature d'une liste pour la Commune de Châtel-Censoir pourra être enregistrée lorsqu'elle comportera treize candidats au moins au lieu des 15 prévus pour les conseils municipaux des communes de 500 à 999 habitants. Pour mémoire, il y a 582 habitants à Châtel-Censoir, incluant les résidents de l'EHPAD (source : INSEE, population légale au 1^{er} janvier 2025).

A l'inverse, les listes peuvent comporter jusqu'à deux candidats supplémentaires par rapport au nombre de sièges à pourvoir, de manière à faciliter le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire ou décédé.

Dernière minute

La baisse du nombre de la population castelcensorienne a pour conséquence une diminution du nombre de délégués communautaires siégeant au conseil de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan. À l'issue des élections de mars 2026, il n'y aura plus qu'un seul délégué (le ou la Maire).

La réforme en un coup d'œil



Mode de scrutin

Scrutin de liste
(fin du panachage)

Composition
de la liste

Parité obligatoire
(tolérance listes incomplètes)

Répartition
des sièges

Proportionnelle
(prime majoritaire)

Sur ce point, il ne s'agit pas d'une disposition spécifique au changement du mode de scrutin, mais simplement de l'application de la règle existant depuis les municipales de 2020.

Car la règle est la suivante pour le scrutin de liste : en cas de vacance d'un siège en cours de mandat, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu sera appelé à remplacer le conseiller sortant.

Autre modification importante : la loi a étendu aux communes de moins de 1 000 habitants l'obligation de parité qui existait pour les élections municipales en France. La composition des listes (mêmes incomplètes) doit respecter une alternance stricte entre candidats de sexe différent.

Dernier changement : si l'élection du ou de la Maire reste inchangée (pour mémoire : par le conseil municipal lors d'une séance convoquée entre le vendredi et le dimanche suivant l'élection municipale), celle des adjoints change. Une fois qu'il aura voté le nombre d'adjoints, le conseil municipal élira une liste d'adjoints en totalité (et non un vote pour chaque adjoint) ; et cette liste devra elle aussi être paritaire.



Recensement

Le recensement de la population est organisé tous les 5 ans. Le dernier avait eu lieu début 2020, mais la campagne a pris une année de retard en raison de l'épidémie de COVID. La prochaine campagne aura lieu en début d'année 2026. Du 15 janvier au 14 février, des agents recenseurs, munis d'une carte tricolore, se présenteront à vous pour une enquête anonyme. La participation au recensement est obligatoire. Les données recueillies ne sont pas transmises aux Communes mais envoyées directement à l'INSEE. En revanche, la Commune recevra des informations sur la nature de sa population, et en particulier le nombre, qui est un élément très important pour le calcul de la Dotation globale de fonctionnement. Moins les habitants participent au recensement, moins il y aura de DGF... Cette opération de recensement sera coordonnée par notre ancienne secrétaire de Mairie, Michèle Burki, spécialement recrutée pour l'occasion.



Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026



Des initiatives toujours denses de la population et des associations

Cette année encore la saison estivale a été riche en évènements. Sans pouvoir tous les citer (ce que le programme de la saison 2025 fait très bien), il faut au moins rappeler l'édition n°4 de « l'art vous fait la cour » les 26 et 27 juillet. Ce sont ainsi, près de 40 artistes qui ont été exposés dans les jardins et les maisons de Chatel à l'initiative de Triodarts. Ce week end a été très riche puisque, en plus des nombreuses animations organisées à cette occasion, une opérette d'Offenbach a été jouée dans la Maison Vaulabelle. Autour du week-end du 15 août, outre le traditionnel concert d'orgue à la collégiale, le vide maisons a vu près de 30 particuliers proposer à des prix défiant toute concurrence leurs « trésors » ! Les bals des pompiers et celui organisé par CCC ont connu leurs succès habituels, et les nombreuses conférences et

visites organisées par CCHA ont toutes plu à leur auditoire –Il est vrai que CCHA, la plus ancienne association du village, a développé un vrai savoir-faire depuis plus de 45 ans !

Une mention spéciale pour la bibliothèque qui, en dépit de la perte de ses locaux suite au siège de l'été dernier, a déployé une activité très dense et variée « hors les murs » : projection d'un très beau film « *Le chêne* », 2^{ème} édition du Tournoi Mario Kart, animations « Tous à la Bibli » et « Troc livres » et, enfin, une remarquable conférence sur Colette animée par le directeur de la Maison Colette.

En dehors de cette riche saison estivale, il y a bien évidemment, tous les nombreux repas, lotos, et anniversaires du Club Castel-censorien qui ont scandé toute l'année ainsi que le traditionnel repas de la Sainte-Barbe.

Triodarts a su animer de nombreux moments de convivialité hors saison.





les vendredies au féminin





EXPOSITION
les Vendredis au Féminin »
Photographies Joëlle Dolé
Châtel-Censoir
26 juillet / 15 septembre 2025

CHÂTEL
CENSOIR
LA Mairie

RTS

Chaque mois, l'association Triodarts organise « les vendredis au féminin ». Dans ce cadre, a été organisée une « Flash Yonne Week », au cours de laquelle les adhérentes de l'association se sont habillées pour défilé dans Châtel. À cette occasion, la photographe Joëlle Dolé, dont l'exposition « La vie des Fleurs » avait été présentée à la Loge en 2023, a réalisé une série de portraits de ces « femmes qui jouent avec la féminité sans se prendre au sérieux », comme elle se plaît à les qualifier. D'abord présentée dans le cadre de « l'Art vous fait la cour », la Mairie a souhaité que l'exposition, reste sur la place Aristide Briand pendant tout l'été, au cours duquel, elle a eu de nombreux visiteurs. Fort de ce succès, il n'est pas impossible qu'un projet plus ambitieux encore soit mis en œuvre l'an prochain par Joëlle Dolé en partenariat avec la Mairie.



Recettes polonaises de Madame Annie



Initié en septembre 2023 par le Père Joseph, le repas polonais est en passe de devenir une tradition à Châtel-Censoir ! Ainsi lors de sa troisième édition qui s'est tenue le 16 février 2025 dans une ambiance très chaleureuse, plus de cinquante Castelcensoriennes et Castelcensoriens ont pu découvrir non seulement quelques spécialités de la cuisine polonaise mais aussi les exceptionnels talents de cuisinière de « Madame Annie » qui leur a fait la surprise de venir les saluer à la fin du repas, vêtue d'un costume traditionnel polonais. Elle a bien voulu confier à l'Annuel de Châtel-Censoir quelques-unes de ses recettes !



Roulé aux graines de pavot - Makowiec
 pour la pâte de pavot (pour 2 roules)
 250 gr de graines - 1/2 tasse de raisins secs trempés
 100 gr de sucre roux 1/2 tasse écorce d'oranges
 80 gr de beurre fondu 1 sachet sucre vanillé
 5 œufs (8 entiers + 3 blancs en neige)
 80 gr de poudre d'amande - 3 pommes cuves hachées.
 2 cuillères à soupe de Rhum.

moudre la graine - la cuire à ébullition pendant 5 minutes - la laisser reposer 1h30 et ensuite égoutter ajouter : le sucre roux, les 8 œufs entiers, sucre vanillé, poudre d'amande - le beurre fondu - les raisins, écorce d'oranges - le Rhum - mélanger le tout et ajouter les blancs en neige et les pommes hachées.

pour la pâte des roules

250 gr de farine -
 1 sachet de levure boulanger
 1 œuf entier plus les trois jaunes
 30 gr de sucre - 1 pincée de sel
 10 cl de lait - 2 cuillères à soupe de Rhum
 80 gr de beurre fondu

Bien mélanger le tout et laisser reposer la pâte pendant 1h couverte dans un endroit chaud pour qu'elle fève.

la couper en deux.

Choux farcis - Grompki

1 gros chou
 500 gr viande de porc hachée + 500 gr de boeuf haché
 1 gros oignon 4 gousses d'ail - 1 bouquet persil -
 sel - poivre - paprika - gingembre ou piment selon le goût
 2 œufs - 1 verre et demi de graines de sarrasin
 1,5 l de bouillon de volaille avec thym et laurier
 sauce tomate pour servir -

mettre à tempérer le sarrasin la nuit avec double d'eau le lendemain le cuire 20 minutes, remuer, égoutter les détacher les premières feuilles mettre de côté faire chauffer 4 tasses d'eau - porter à ébullition retirer ou affiner la grosse nervure des feuilles et les ébouillanter 5 minutes - les laisser refroidir

mélanger la viande - oignon - ail persil haché - épices - sel poivre - œufs - le sarrasin - garnir les feuilles - replier les côtes, les rouler pour les fermer garnir le faitout ou cocotte avec les feuilles non ébouillantées et y déposer les choux bien serrés jusqu'en haut et recouvrir avec le reste des feuilles.

verser le bouillon de volaille et cuire dès l'ébullition 2 h à feu très doux

étaler chaque moitié en un rectangle garnir avec la moitié de la pâte de pavot jusqu'à 3 cm des bords - rouler la pâte sur elle même bien fermer les extrémités recouvrir en les roullant sur du papier sulfurisé préchauffé le four à 180° et cuire 35 à 40 minutes. Laisser refroidir et recouvrir de sucre glace

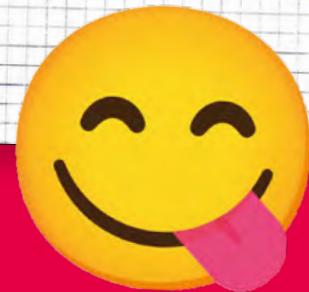
Bortsch (soupe de betteraves rouges)

pour 2,5 l d'eau

2 grosses betteraves rouges cuites -

1 poireau - 1 oignon - 2 gousses d'ail - 8 feuilles de laurier 2 branches de céleri - 2 carottes - 1 piment vert - les feuilles de betteraves rouges - 2 cubes bouillon de volaille poitrine fumée - sel - poivre - 1 cuillère à soupe crème persil haché - 1 verre de fève - crème fraîche à température

il faut éplucher les betteraves - les couper en lamelles fines les cuire 45 minutes - éplucher tout les légumes, les couper en petits morceaux, ainsi que l'oignon, l'ail, la poitrine fumée - mettre ensuite à cuire avec les betteraves ainsi que les fèves - ajouter 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc - les épices et les cubes de volaille - faire cuire encore 45 minutes - ajouter la crème fraîche et le persil juste avant de servir -



L'année de tous les travaux

Le dernier trimestre 2024 et le premier trimestre 2025 auront vu se succéder voire cohabiter un grand nombre de chantiers d'ampleur. Ils avaient tous été programmés depuis 2021 mais il aura fallu trois ans de préparation : études préalables, plans de financement, autorisations réglementaires, appels d'offres...



La démolition de la barre HLM

Promise par le bailleur social départemental Domansys depuis fin 2020, le démarrage du chantier a trainé en longueur en raison des nombreuses contraintes techniques, administratives et environnementales. Ainsi, il a fallu installer dans les environs proches une cinquantaine de nids d'hirondelles pour remplacer ceux qui allaient être détruits. Là aussi, le spectaculaire chantier a duré plusieurs mois, pour à la fin ne laisser qu'un terrain nu sur lequel il est difficile d'imaginer qu'il y a eu pendant des années un immeuble de plusieurs étages et de plusieurs cages d'escaliers. La Mairie a demandé à Domansys de lui céder les terrains.



La rénovation des réseaux d'assainissement

La rue Cotteau, puis celle des Vaux Roumis et un bout de l'Orme Quiard ont été successivement éventrées pour permettre la rénovation des réseaux d'assainissement. De l'avis général, ces spectaculaires travaux de mise à niveau, ont été menés de main de maître par l'entreprise Axan TP. Petite cerise sur le gâteau, le Conseil Départemental, sollicité par le Maire, a accepté pour une très faible participation de la Mairie (5 000 €) de refaire entièrement la rue Cotteau sur tout un tronçon alors que seul un enrobé sur la tranchée était prévu ! Nous remercions le Conseil Départemental, et plus particulièrement son président, Grégory Dorte et son vice-président à la voirie Christophe Bonnefond.



Les citerne d'eau

Dans le cadre de la végétalisation de Châtel-Censoir, il a été prévu de se donner les moyens de récupérer des eaux pluviales (80 000 litres) pour pouvoir faire face aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents... Ce chantier a consisté à enterrer 8 cuves gigantesques derrière la salle polyvalente ! Chacun des arbres plantés nécessitant un arrosage hebdomadaire de 100 litres, cette réserve gratuite est bien appréciée aussi pour les finances de la Commune ! Elle offrira un accès gratuit à l'eau pour les habitants. Tous ces travaux ont fait l'objet de financements publics à des taux appréciables (70 à 80%), la Mairie ayant su saisir les opportunités à temps, dont celle du Fonds vert.

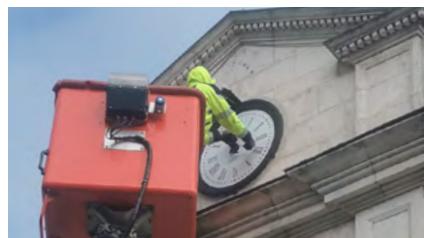
■ TRAVAUX ET PATRIMOINE



La purge du village vacances

Rendue nécessaire par l'obsolescence des locaux, leur inadaptation aux normes actuelles du tourisme et l'impossibilité financière de les réhabiliter, elle aura finalement duré 6 mois. La principale difficulté du chantier aura été d'évacuer les 250 tonnes d'amiante qui ont rendu nécessaire d'étanchéifier les chantiers de chacun des 10 îlots d'appartements. Le site a été clôturé et engazonné ; il redevient donc propice à de nouveaux projets !

Autres interventions afin de maintenir le patrimoine de la Commune



Rambardes de la place de la Mairie

Au printemps 2025, une rambarde s'est desscellée. Heureusement, il n'y avait aucun enfant jouant à proximité ni riverain. La Mairie a immédiatement contacté une entreprise spécialisée, Yonne Métal, pour lui faire vérifier le scellement de toutes les rambardes, ce qui était bien nécessaire car d'autres présentaient des fragilités. Nos enfants pourront ainsi continuer à jouer en toute sécurité à cochon pendu !

L'horloge de la mairie

Après le mécanisme du clocher en 2023, c'était au tour de l'horloge de la mairie en 2024 de tomber en panne au premier semestre 2024. L'entreprise a installé un nouveau mouvement d'horlogerie derrière le cadran, sur lequel ont été refixées les deux aiguilles, après un bon nettoyage. Ce minuteur est désormais connecté par antenne à l'émetteur DCF 77 situé dans la ville de Mainflingen, près de Francfort-sur-le-Main en Allemagne, qui émet le signal radio permettant de synchroniser toutes les horloges d'Europe continentale. La Commune sera ainsi bien à l'heure, par tous temps ! Et autre avantage : ce système assure automatiquement les changements d'heure été/hiver.

Le toit de la collégiale

Moins spectaculaires mais tout aussi impressionnantes ont été les travaux de repiquage effectués sur le toit de la collégiale en juin 2025. Deux personnes de l'entreprise « Trav'haut » (qui porte bien son nom !) sont montées sur le toit pour remplacer des tuiles défectueuses et, surtout, insérer des tuiles là où elles avaient disparu rendant la toiture perméable aux pluies. Cette intervention conservative a permis de boucher un trou qui s'était formé sur le faîtiage au niveau de la croix. Le diagnostic qu'elles ont pu faire à cette occasion a permis de constater qu'il faudra probablement faire des travaux dans les années à venir... Le dossier est partagé avec l'Architecte des Bâtiments de France.

De l'ombre à tous les niveaux

La commune a lancé la première phase d'un ambitieux programme d'adaptation au changement climatique comportant deux axes : l'installation de 8 cuves de récupération d'eaux pluviales derrière la salle polyvalente (cf. page 15) et la plantation de 40 arbres et de banquettes végétales. Il s'agissait essentiellement, de créer des îlots de fraîcheur dans les parties du village les plus exposées à la chaleur.



Cour d'été, arbres, bancs et voilages à l'école

Chaque été, l'école devient de plus en plus désagréable pour ses usagers du fait de la chaleur et du soleil qui peuvent se révéler accablants en juin/juillet. Des premiers voiles d'ombrage avaient été installés l'an dernier mais s'étaient révélés assez inadéquats. Des filets d'ombrage plus résistants au vent ont été installés cette année, mais c'est surtout la mise en place d'une « cour d'été » devant l'école qui a dû être signalée. Forte de 14 arbres, elle devrait permettre prochainement à la fois de faire de l'ombre mais aussi aux classes de pouvoir travailler « au vert et à l'ombre ». Ceci étant, il faudra probablement par la suite envisager des travaux plus importants qui permettent un plus grand confort d'été... De ce point de vue, l'école de Châtel-Censoir rencontre le même difficultés que les 43 000 écoles de France.



Une cour du pôle santé qui valorise les actions de mise à niveau

Le secteur du pôle santé a fait l'objet d'aménagements ces derniers temps (application de la garantie décennale sur les désordres existant et reprise programmée de la cage d'escalier montant à l'appartement, rénovation de l'intérieur de la salle Delaunay). Toutefois, la cour à l'arrière du pôle était très inconfortable l'été. Aussi, dans le cadre de l'opération « végétalisation », 2 arbres et des parterres ont été installés.



La « salle Po » en devenir

La salle polyvalente a fait l'objet d'aménagements permettant son utilisation par le public : reprise des évacuations d'eau de la cuisine, aménagement de toilettes aux normes pour les personnes en situation de handicap. Dans le cadre d'une première phase de végétalisation, quelques arbres ont été plantés à l'entrée du village afin de mieux la marquer et d'autres en proximité du bâtiment afin de commencer à ombrager les extérieurs de la salle polyvalente. Par ailleurs, devant les tennis un parterre de gazon a été planté, permettant de bien séparer la route et les parkings. Ces aménagements seront à compléter quand une rénovation plus complète de la salle polyvalente sera entreprise.



Une place plus ombragée demain

Sur la place du village, 6 platanes sont venus compléter les 5 qui existaient déjà. Cela va permettre d'ombrager le côté Mairie, désormais beaucoup plus grand sans la passerelle pour personnes à mobilité réduite (remplacée par un élévateur), et de rendre plus confortable son utilisation l'été pour toutes les activités. Un platane va permettre

d'ombrager à terme la terrasse du café du village. Enfin, les 3 nouveaux platanes qui bordent la rue Cotteau, vont permettre de reprendre l'organisation des parkings et présentent par ailleurs un avantage : ils vont inciter, par leur effet visuel, les automobilistes à ralentir.



Une baignade de plus en plus fréquentée

L'été 2025 a de nouveau été marqué par des périodes caniculaires intenses. Les bords de l'Yonne, qui avaient fait l'objet d'un chantier participatif de nettoyage au printemps, ont été extrêmement fréquentés.



Forêt communale et affouages

La forêt communale de Châtel-Censoir et le souci de l'entretenir et la préserver sont une préoccupation majeure de la municipalité. Et ce, de longue date, puisque ce soucis s'inscrit dans un histoire multiséculaire. Ainsi, un procès-verbal de visite de l'été 1715, conservé aux Archives nationales, indique que la communauté de Châtel-Censoir jouit de 210 arpents* de bois, divisé en deux parties :

- ➔ Le bois de Malassard avec 110 arpents, taillis de 18 ans où le chêne et le charme sont dominants avec des hêtres et des trembles. Le PV indique que l'ensemble a souffert des gelées de l'hiver 1709.
- ➔ Le bois de Villiers-sur-Ausson avec 100 arpents, un taillis de 7 à 8 ans où domine le chêne avec du charme.

Un peu d'histoire

L'origine de ces biens remonte, d'après les informations datant de 1778, d'un tiercement des bois

seigneuriaux en 1582 (dit autrement : une acquisition par la Commune suite à une adjudication). La gestion de ces bois est officiellement placée sous le contrôle de la maîtrise des Eaux et Forêts de Nevers ; mais, dans la pratique, le juge ordinaire de Châtel-Censoir se substitue à son autorité, notamment pour tout ce qui touche à l'exploitation des bois.

Hier comme aujourd'hui, l'exploitation des bois communaux représente une source de revenus pour la Commune. Ainsi, en 1740, l'Etat autorise la vente d'une cinquantaine d'arpents pour permettre de restaurer le collège et la tour de la collégiale.

* L'arpent est une ancienne unité de mesure qui peut prendre des valeurs très différentes selon les époques et les régions. Mais l'arpent des Eaux et Forêts (l'administration royale qui contrôle les bois) est d'environ un demi-hectare. Soit une surface d'environ 100 hectares pour les bois communaux à l'époque, ce qui correspond à la surface actuelle.

Entretenir et préserver le patrimoine forestier communal

Aujourd'hui, c'est l'Office national des forêts (ONF) qui représente l'Etat dans la gestion des bois communaux et accompagne les Communes dans l'entretien, les aménagements et la préservation de la forêt communale. L'ONF est en particulier à la manœuvre pour proposer au conseil municipal des plans de travaux forestiers annuels (éclaircies, futaies, coupes, affouages, chemins forestiers, etc.).

A cette fin, l'ONF propose à la Commune un document d'aménagement qui est valable de 10 à 25 ans. Le code forestier attribue à ce document la valeur d'une garantie de gestion durable. L'aménagement forestier comprend une analyse qui décrit la composition de la forêt et ses différentes fonctions ainsi que des objectifs hiérarchisés assignés à la gestion forestière déclinés en actions concrètes.

Le document d'aménagement de la forêt de Châtel-Censoir avait été conclu sous la mandature de Jean-Claude Bohain pour une durée de 15 ans (pour la période 2010-2024) et est donc arrivé à échéance. Le prochain sera sur une durée de 20 ans pour la période 2025-2044 et aura fait l'objet d'un temps de travail conjoint équipe municipale-ONF le 30 septembre 2025 en vue de l'élaboration du document définitif d'ici à la fin de l'année 2025.

Les affouages

Les affouages sont une vieille pratique qui permet à des habitants d'aller couper du bois dans des parcelles de la forêt communale pour leur usage personnel. Ces parcelles sont définies par l'ONF, validées par le conseil municipal et les lots sont attribués par la Commune aux affouagistes. A partir de 2025, ils seront attribués par tirage au sort.

Pour le bon déroulement des opérations, un règlement des affouages est arrêté par la Commune.

Le règlement des affouages de Châtel-Censoir stipule que :

- Les affouagistes disposent d'un délai d'un an pour couper, empiler et débardeur le bois sur les bandes qui leur ont été attribuées.
- À défaut de pouvoir se conformer à cette obligation, le règlement prévoit que si un affouagiste ne peut finir son lot dans l'année, il pourra le poursuivre

l'année suivante sans toutefois obtenir un nouveau lot tant que le précédent n'est pas terminé.

→ Si un affouagiste n'a toujours pas terminé son lot la seconde année, il se verra facturer le bois coupé et sera exclu des affouages pendant deux ans.

→ Par ailleurs, le non-respect des autres modalités du règlement (matériel, cloisonnements, marquage des arbres, etc.) fera l'objet, pour chaque infraction, d'une pénalité contractuelle forfaitaire de 90 € et d'une exclusion des affouages pendant 2 ans.

Ces règles sont là pour rappeler que la forêt communale est un patrimoine commun multiséculaire, que nous avons l'obligation de préserver pour les générations futures.

Questions à Thomas Hourlier, conseiller municipal, garant des bois et des forêts

L'annuel : Quel est le rôle d'un garant des bois ?

Thomas Hourlier : Le garant des bois est nommé par le conseil municipal et est responsable de la bonne exécution des affouages. Il est en particulier responsable sur les dommages éventuels créés par les affouagistes dans la forêt communale : c'est cette notion de « garant ».

L'annuel : C'est une lourde responsabilité...

Thomas Hourlier : Sur le papier, oui. Mais dans les faits, elle a été amoindrie. En effet, depuis 2012, la responsabilité n'est plus pénale, mais uniquement civile. Et surtout, il s'agit de gérer en bonne intelligence et en proximité avec les affouagistes : nous nous connaissons tous ; donc si un affouagiste crée des désordres, nous savons qui c'est et c'est lui qui sera responsable des dommages qu'il aura créés. Mais encore une fois, beaucoup de difficultés peuvent se gérer sereinement dans la proximité !





Le civisme au quotidien

I

La qualité de vie dans notre village et celle des relations avec nos voisins résultent d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme.

Ces règles sont finalement simples : on ne fait pas dans l'espace public ce que l'on n'aimerait pas voir chez soi.

- Je n'aimerais pas marcher sur une crotte de chien dans mon salon
- Je n'aimerais pas que quelqu'un mette ses poubelles devant la porte de ma maison
- Je n'aimerais pas que quelqu'un vienne se servir en eau dans le robinet de mon jardin
- Je n'aimerais pas qu'un conducteur gare son véhicule devant mon portail
- Je n'aimerais pas ne pas pouvoir dormir la

nuit parce que la musique à côté est trop forte,

→ Je n'aimerais pas que...

Evidemment, aucun de nous n'aimerait cela.

Et pourtant, certains et certaines d'entre nous ne semblent pas partager cette évidence :

- laissent leur chien crotter sur les trottoirs ou au bord du rû,
- déposent leurs sacs d'ordures ménagères où bon leur semble ou dans les poubelles municipales pour ne surtout pas payer la redevance,
- se moquent de la tranquillité sur la voirie en se garant où cela leur chante sans respect du code de la route ou simplement du bien être des riverains,



→ remplissent des bidons d'eau au robinet d'eau potable de la place de la Mairie,
→ balancent derrière le cimetière déchets verts et éléments en plastique (emballage de fleurs, pots, etc.) sans trier,
→ confondent bien volontairement collecteur de verre usagé avec « c'est bien pratique de laisser le reste juste derrière »
→ laissent proliférer des chats non stérilisés qui envahissent le voisinage
La liste est malheureusement longue.
Ce qui est beaucoup moins long à expliquer, c'est le coût pour la collectivité, c'est-à-dire le contribuable – en d'autres mots : vous et moi. Eh oui, à la fin, il faut bien ramasser

les déchets et trier ce qui ne l'a pas été, puis traiter le tout selon la filière réglementaire de traitement des déchets. C'est autant d'argent du budget municipal et de temps d'agent technique qui pourraient être utilisés à des usages bien plus utiles pour la collectivité !
Et petit rappel pour les propriétaires de chiens : si vos toutous sont bien évidemment les plus gentils animaux du monde, il n'en reste pas moins qu'ils doivent être tenus en laisse dans l'espace public, tout simplement parce des habitants de tous âge peuvent avoir peur des chiens ; et que même si votre chien « est joueur » et « gentil », sa vivacité ou sa simple présence peuvent faire peur à d'autres.

LE BUDGET

La Commune de Châtel-Censoir est désormais dotée de quatre budgets.

Le premier budget, le plus important, est celui de la Commune. C'est sur celui-ci que sont imputées les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement de la Commune, y compris les salaires des agents, ainsi que les dépenses d'investissement.

Il est alimenté par cinq types de recettes :

1. Les produits générés par le domaine public et privé de la Commune et la facturation de services :

Cela va de la vente de bois à la facturation des repas de la cantine en passant par les loyers des immeubles et les redevances reçues au titre de l'utilisation des biens et des équipements de la Commune

2. La fiscalité locale :

C'est la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont les taux n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années ; depuis que les com-

munautés de communes perçoivent la fiscalité professionnelle, la Commune reçoit une compensation versée par la CCA-VM (qui est figée depuis 2017).

3. Les subventions :

Elles sont de deux types : celles pour le fonctionnement, qui sont en quasi-totalité versées par l'État par le biais de la Dotation globale de fonctionnement ; celles pour l'investissement versées par l'Etat (DETR, DSIL, DGD, Fonds vert,...) et par la Région et le Conseil départemental au travers de leurs règlements respectifs d'intervention.

4. Les reversements :

Il s'agit par exemple des paiements versés par d'autres organismes, comme la Communauté de communes, pour des fonctions d'animation du territoire imputées sur le budget de la Commune (Maison France services, agence postale, moyens humains et logistiques mis à disposition du centre de loisirs, etc.)

5. Les recettes exceptionnelles :

Les dons et legs, les dégrèvements, etc.

À la différence de l'État, les communes, comme toutes les collectivités locales, ont l'obligation de voter leur budget en équilibre et ne peuvent pas recourir à l'emprunt pour financer leur fonctionnement. Autre différence importante avec l'État : elles ont aussi l'obligation de rembourser leur dette avec leurs fonds propres. Cela signifie qu'elles doivent, au terme de chaque année, dégager un excédent de fonctionnement pour leur permettre de rembourser la dette. Le

Entre
850 000 et
900 000 €

**C'est le budget annuel moyen de fonctionnement de la Commune.
Il reste stable.**

la Commune de Châtel-Censoir pèse entre 1,3 million et 1,6 million d'euros selon les années.

remboursement de la dette de Châtel-Censoir représente environ 50 000 € par an.

Le fonctionnement de la Commune est assez stable et représente en moyenne 850 000 € à 900 000 € par an. Le poids des investissements lui est beaucoup plus variable selon les années, en fonction des études, travaux et aménagements réalisés. Ces derniers peuvent varier grandement d'une année à l'autre (exemples : 130 000 € en 2024 contre 50 000 € en 2022), ce qui fait un budget d'investissement oscillant de 100 000 € à 250 000 € selon les années, en intégrant le remboursement du capital de la dette qui est comptabilisé en section d'investissement*.

Le budget annuel de la Commune est donc de 1 million à 1,2 millions d'euros par an. À ce montant s'ajoutent les réserves de la Commune qui varient entre 350 000 € et 400 000 € selon les années. On peut donc dire que la Commune de Châtel-Censoir pèse entre 1,3 million à 1,6 million d'euros selon les ans.

Ce budget principal est complété par trois budgets annexes, dédiés à des services locaux spécialisés. Historiquement, il y a les deux budgets du service de l'eau et du service de l'assainissement. Depuis 2023 s'ajoute un troisième budget, dénommé « écotourisme », initialement créé pour porter l'opération de démolition du village vacances et l'avenir du site. Ce budget aura vocation à devenir le véhicule juridique et financier pour la gestion des équipements touristiques (site de l'ex VVF, camping, port).

* C'est normal, puisque les emprunts (ce qui crée la dette) sont possibles uniquement pour financer les investissements.



les trois budgets annexes

La structure des budgets de l'eau potable et de l'assainissement était assez simple ces dernières années : les recettes sont constituées par les redevances versées par Véolia (la part communale des factures aux abonnés), soit environ 18 000 euros pour l'eau et 17 000 pour l'assainissement ; les dépenses consistaient dans le remboursement des prêts existants sur chaque budget, dans le changement des branchements en plomb pour l'eau et dans le schéma directeur assainissement. En 2024 et 2025, le budget assainissement a beaucoup évolué en raison de la grosse opération de remise à niveau du réseau (voir page 15) et a atteint un niveau atypique reflétant le montant des études et des travaux de cette opération (près de 600 000 €).

Il en va de même pour le budget écotourisme qui voit les exercices 2024 et 2025 porter les coûts de l'opération de démolition du village-vacances (600 000 €).

Sur la période 2024-2025, les budgets annexes auront donc, de manière exceptionnelle, représenté des montants du même niveau que celui de la Commune. Cela signifie aussi beaucoup de travail administratif et comptable pour les secrétaires de Mairie.

ASSOCIATIONS



LES ASSOCIA- TIONS



Les Amis de La Chatonnière

Dans l'annuel 2024, le dossier sur les associations comportait un oubli majeur ! Il est rattrapé cette année avec un focus exclusif.

Les Amis de la Chatonnière est une association active à l'Ehpad de Châtel-Censoir depuis dix ans déjà. Les bénévoles viennent régulièrement, pour certaines plusieurs fois par semaine, rendre visite aux résidents.

L'association propose, en lien avec le service animation de l'Ehpad, de nombreuses activités, très variées dans les thèmes et dans les modalités d'animation.

LA PALETTE EST RICHE !

Des ateliers créatifs (tricot, couture, peinture, déco...), une chorale, des jeux de société, un loto, des après-midi lecture. Mais aussi des accompagnements en sorties culturelles, pour des pique-niques ou lors des fêtes dans le village. L'Ehpad a

même accueilli des concerts de musique classique, en particulier avec l'initiative « Hors saison musicale ». Les bénévoles offrent un cadeau à chaque résident pour leur anniversaire et à Noël.

Grâce à leurs travaux réalisés avec les résidents, les bénévoles peuvent organiser un marché de Pâques et de Noël à l'Ehpad, ouvert à tous. Elles exposent aussi au marché de Noël organisé par les associations de Châtel-Censoir. Les bénéfices de ces ventes servent à financer des spectacles à l'Ehpad ou des prestations payantes lors de sorties avec les résidents, elles aussi très variées : musées, visites de fermes pédagogiques, cinéma, restaurant, bowling...

Les Amis de la Chatonnière sont toujours à la recherche de bénévoles, à la fois pour maintenir et poursuivre cette action au long cours qui joue un rôle essentiel pour la qualité de vie au quotidien des résidents et favorise l'inclusion dans la cité, mais aussi pour développer de nouveaux ateliers comme, par exemple, le travail du bois, la vannerie, le jardinage.

Si vous êtes intéressé.e, vous pouvez rejoindre notre association pour partager vos expériences et vos passions ou simplement pour nous aider.

Contact : Denise Lalande, Présidente
06 71 77 59 71
Ehpad, 6 rue Lucette Rivière.
89660 Châtel-Censoir
animation@ehpad-chatel.fr

LES ASSOCIATIONS



Association Musique à Vaulabelle

Depuis 5 ans, François Canivet ouvre sa Maison de Vaulabelle à des concerts lyriques et nous explique pourquoi :

« Cette année, j'ai repris l'organisation de concerts avec *La Chatte métamorphosée en femme* de Jacques Offenbach, qui a été un beau succès je crois. L'association que j'ai créée a pour but de pérenniser ce rendez-vous, cette soirée musicale en plein air où l'on vient, l'été, avec ses yeux et ses oreilles pour un spectacle de qualité et divertissant, qui met aussi en valeur le charme de la Maison de Vaulabelle. Pourquoi pas multiplier ces rendez-vous ?... À suivre ! ».

APCC (Amicale pétanque Châtel-Censoir)

Contact : Thierry Gillet, Président. 06 20 85 66 80

Amicale des Pompiers

Contact : Christophe Opec, Président.
06 85 56 26 88

Castel'Broc, animée par l'association « Je Tu Ils Débarrassent »

Contact : Jean-Jacques Debiève, Président.
07 86 32 62 37

Club Castel Censorien : animation Seniors

Contact : Michel Guilbert, Président.
07 87 55 25 34

C.C.C (C'est Châtel-Censoir)

Contact coprésidents :
Laurent Brochard. 06 85 87 86 50
Stéphane Jacques. 06 86 14 46 29

CCHA (Châtel-Censoir d'hier et d'aujourd'hui)

Contact : Guy Demanche, Président.
19, rue Vaulabelle. Châtel-Censoir. 03 86 81 04 24

Confin'en'ciel

Contact : Adeline Girard, Présidente.
confinenciel@mailo.com

FCCC (Football Club de Châtel-Censoir)

Contact : Thomas Hourlier, Président.

Gymforme

Contact : Patricia Col, Secrétaire. 06.21.23.18.85 et
Christine Liégeois, Présidente. 06.22.82.63.34

L'Escale

Contact : Éric Walrave, Président.
escale-chatel.fr

Mes parents s'animent

Contact : Laurelia Marie-Donneger, Présidente.
07 77 86 77 60

Les Tricotphyles

Contact : Christine Monnet, Présidente.
06 87 98 45 17, les.tricotphyles@orange.fr.

Triodarts

Contact : Nadia Fenniri, Présidente.
06 37 35 37 50

SERVICES PUBLICS

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie de Châtel-Censoir

1, place Aristide Briand. 03 86 81 01 98

secretariat@chatel-censoir.fr / www.chatel-censoir.fr

Lundi de 9h00 à 10h00

Jeudi de 9h00 à 12h00

vendredi de 15h00 à 17h00

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à contacter les agents des autres services municipaux.

Maison France Services

1, place Aristide Briand. 03 86 81 02 79

franceservices@chatel-censoir.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Mercredi de 14h00 à 18h00

Les horaires sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année en fonction de la fréquentation.

Agence postale communale

Bibliothèque/médiathèque

1, place Aristide Briand. 03 86 81 02 79

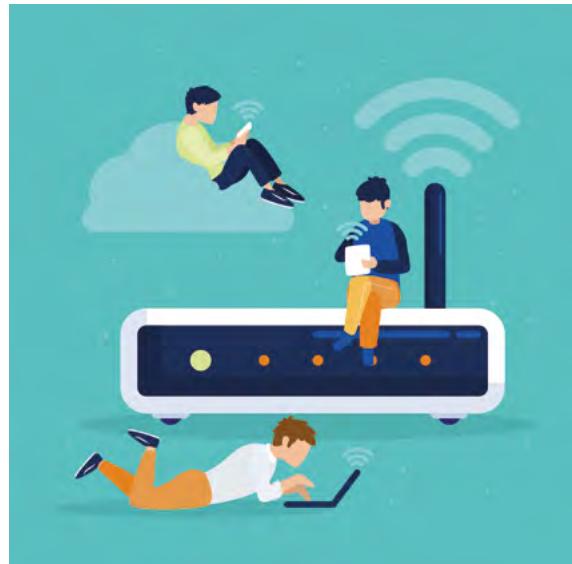
Ouverture de compte postal sur rendez-vous

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00

Le mercredi de 14h00 à 18h00

Les horaires sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année en fonction de la fréquentation.

DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE •
l'assurance vient enfin d'accorder la prime qui va permettre de lancer la rénovation de la bibliothèque et des locaux de la MFS et de l'agence postale !



Téléphone, internet et fibre

Tous les foyers de Châtel-Censoir sont désormais éligibles à la fibre. À ce jour, environ 500 foyers sur 700 sont restés connectés au cuivre et ne semblent pas avoir encore prévu leur raccordement au réseau de fibre optique.

Attention : le démontage du réseau cuivre commencera dans l'Yonne dès le début de l'année prochaine et se poursuivra jusqu'à 2030, ce qui impliquera, sans fibre, l'arrêt de l'ADSL et du téléphone fixe. Il est bon de préciser qu'aujourd'hui les frais d'accès au service sont offerts.



Permanences de la gendarmerie

Deux gendarmes de la brigade de Vézelay sont présents une fois par mois le jeudi matin en Maison France Services et sur le marché. C'est l'occasion de venir les rencontrer pour bénéficier de conseils préventifs de tous ordres.

Ils sont aussi équipés pour enregistrer les plaintes.

De gauche à droite :

Gendarme BELHADI, arrivée à la brigade de Vézelay en mai 2025 ;

MDC MARTIN, commandant de la brigade depuis octobre 2024, arrivé en mars 2020 ;

Gendarme TROMBETTA, arrivé en novembre 2024 ;

Gendarme adjoint LE ROUX, arrivé en mars 2025.

LES SERVICES PRIVÉS

COMMERÇANTS

Depuis deux ans, la municipalité remplace les colis-cadeaux par des bons d'achat utilisables chez les commerçants du village. Destinés aux habitants âgés de 70 ans et plus qui n'ont pas participé au repas de la Saint-Potentien, ils ont généré un chiffre d'affaires cumulé de près de 3 000 euros au bénéfice de nos commerçants en 2023 et 2024 !

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Cyril et Ludivine Duchon

4, rue du Colonel Rozanoff . 03 45 75 93 39

Horaires d'avril à octobre

Tous les jours de 7h00 à 17h00

Dimanche et jours fériés de 7h00 à 13h00

Fermé le lundi

Horaires de novembre à mars

Tous les jours de 7h00 à 13h00

Dimanche et jours fériés de 7h00 à 13h00

Fermé le lundi

SUPERETTE

Proximarché

Pascal Vernon . 5 Place Aristide Briand.

09 66 02 83 75

Lundi de 9h00 à 12h15

Du mardi au samedi de 9h00 à 12h30
et 15h00 à 19h00

Le dimanche de 9h à 12h30

RESTAURANT-BAR-TRAITEUR ET VENTE À EMPORTER

L'Étapes des Gourmets

Marion Pédel et Pierre Rolland

12, Avenue de la Gare. 03 86 81 05 15 et 06 51 71 7113

Ouverture : Contacter le restaurant

CAFÉ-BAR-TABAC, FRANÇAISE DES JEUX L'ambiance

Place Aristide Briand. 06 77 78 58 59

Du mardi au vendredi de 7h00 à 19h30

Samedi de 8h00 à 19h30. Dimanche matin

Fermé le lundi sauf juillet/août

LAVAGE VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE

Le Raton Laveur. Zone du Gade (gare SNCF)

GARAGE ET STATION CARBURANT

Eurorepar

Benoît Legrand. 7, rue du Colonel Rozanoff

03 86 81 01 71

Lundi de 14h00 à 18h15

Du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h15

Samedi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

CAMPING 2 ÉTOILES

Camping Le Petit Port

Buvette snack jusqu'à 19h00

07 45 27 15 44. www.campinglepetitport.com

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

PHARMACIE Blandine Sauer

7, rue Alfred de la Loge . 03 86 81 03 48

Lundi de 14h30 à 19h00

Du mardi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h00

KINÉSITHÉRAPEUTE

Sylvain Tillet. 03 86 81 08 02

INFIRMIÈR(E)S

Sonia Rousseau et Benoît Cotton

06 08 12 13 17 / 03 86 81 46 51

SOINS ÉNERGÉTIQUES

Michèle Burki. 06 16 02 26 48

Du lundi au samedi, sur rendez-vous

YOGA

Julie Desrue. 07 82 85 66 53

Cours du lundi soir

Claude Bourceny. 03 86 46 45 69

Cours du mardi soir



Renaissance du camping du Petit port : 2 habitantes du territoire à la manoeuvre !

L'Annuel : C'est la deuxième année que vous travaillez pour Only Camp : qu'est ce qui a changé ?

Erin : je suis responsable d'opération multisite sur 5 campings complets : Châtel, Coulanges sur Yonne, Varzy, Massene, Pouilly sur Loire.

Angeline : Je travaille à temps plein comme responsable du camping de Châtel-Censoir. Cette saison, Only Camp a installé 2 tiny houses et deux tentes bivouacs, avec au total 10 logements disponibles.

Comment s'est passé la saison ?

Erin : on est très content de la fréquentation du site car les touristes sont venus très nombreux, particulièrement à Châtel.

Angeline : par ailleurs, sur Châtel, nous sommes contents du succès du snack et des évènements, dont le food truck de crêpes ; et ceci notamment grâce aux gens du village qui répondent présents à chaque évènement ! On a eu de très bons retours des vacanciers qui trouvent le site tranquille et magnifique. Il est d'ailleurs très bien noté et très bien référencé sur les sites.

Et l'an prochain ?

Erin : à priori j'ai été adoptée par Only Camp et je serai là ! Par contre, il n'y aura pas de locatif en plus, mais pourquoi ne pas aller plus loin sur les animations ? Par exemple, remettre en place des apéros de bienvenue ?

Angeline : Si je refais la saison, on mettra en place des marchés d'artisans (une ou deux fois par mois), et plus d'animations.

Vivement l'an prochain !



Des crêpes et compagnie...

Depuis cet été, tout Châtel-Censoir s'est converti aux crêpes. Mais au-delà du camion que l'on voit sur la place du village et au camping, ACCAMPAGNE ET VOUS est un projet très complet de Mérie Nini. Elle nous le décrit en quelques lignes :

« Comme son nom l'indique, ma société vise un projet beaucoup plus large : il s'agit d'accompagner les gens en milieu rural, notamment les personnes qui ont besoin d'aide à domicile, mais aussi de participer à une dynamique qui permet aux gens de garder le moral ! Les crêpes en sont un élément important, mais pas le seul ».

LES SERVICES PRIVÉS

ASSISTANTE MATERNELLE

Agnès Allard-Toussaint

43, rue du Colonel Rozanoff. 06 32 37 14 16

TRANSPORTS

TRANSPORT À LA DEMANDE POUR AVALON

La CCAVM a mis en place un circuit Châtel-Censoir/Avalon. Tous les vendredis (sauf les jours fériés), un taxi vous conduit de votre domicile à Avalon. Points d'arrêt possibles : gare SNCF, parking hypermarché, Maison des spécialistes, Place Vauban.

Tarif : 1,50 le trajet simple, 3 euros l'aller-retour.

Contactez les taxis Moffront avant 12h00, la veille de votre circuit au 03 86 34 09 79

TAXIS

Taxis Moffront : 03 86 34 09 79

Taxis du Nivernais : 07 85 76 44 49

Cathy Taxi : 03 86 42 51 56 ou 06 74 53 45 76

GARE SNCF

Horaires et tarifs : Maison France Services ou
<https://www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte>

LOCATION DE VÉLOS

VTC et électriques au camping
en partenariat avec Cycle Divin. 07 45 27 15 44



ARTISANS ET ENTREPRISES

MAÇONNERIE, COUVERTURE

Yoann Dupuis. 7, allée des Fleurs. 06 24 88 61 50

Florian Deville. 06 60 71 37 74

MAÇONNERIE, COUVERTURE, PEINTURE

Batipro Tiago

11, rue de la côte d'Oson. 06 34 08 03 41

ÉLECTRICITÉ

Florian Schollaert

1, impasse de la Pompe. 03 86 81 01 17 et 06 29 90 95 81

PEINTURE ET VITRERIE

Damien Rolin

37, rue des Vaux Roumis. 03 86 34 49 09
et 06 69 47 93 33

Didier Rolin

3, rue du Colonel Rozanoff. 07 81 47 77 22

PEINTURE

Philippe Porcher

16, rue Cote d'Oson. 06 15 44 33 79 et 06 15 44 33 79

MENUISERIE, ÉBÉNISTERIE, CHARPENTE

Adrien Heimé : 06 89 14 65 80

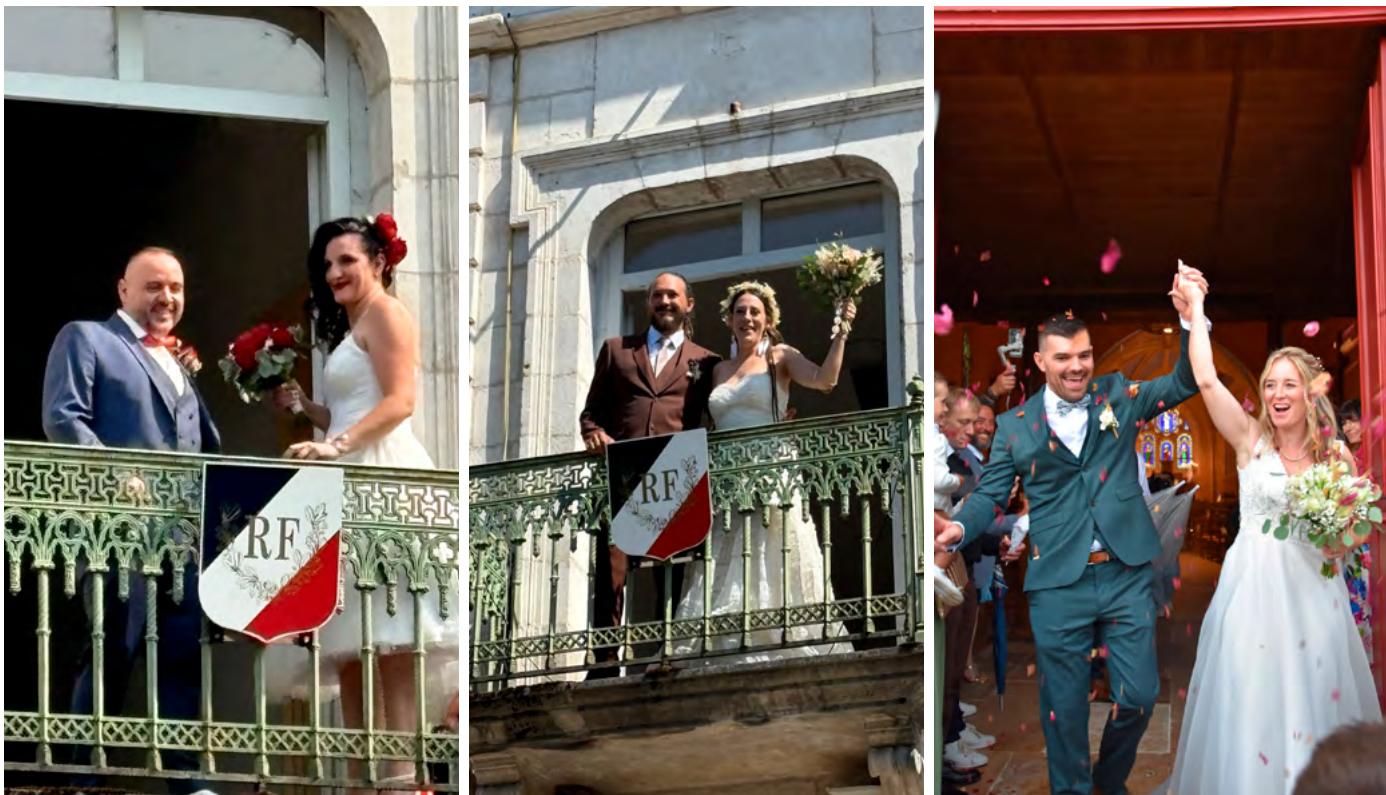
Yohann Mallem : 07 89 05 89 78

COUVERTURE-ZINGUERIE



Florian Delille. 06 60 71 37 94

« Les parents de ma compagne habitent à Châtel-Censoir depuis 25 ans. C'est donc tout naturellement que j'ai décidé de créer mon entreprise ici ! »



3 mariages pour un mois d'août !

La salle du Conseil a croulé sous les applaudissements par 3 fois en ce mois d'août 2025. En effet, nombreux sont les castelcensoriennes et les castelcensoriens qui sont venus

célébrer les mariages de **Marion RIGO et Mickaël SALIGOT** le 9 août, d'**Emilie DARLOT et William KONNERT** le 16 août, et d'**Aurélie GRALL et Romain BOUDIN** le 29 août. Au soleil ou

sous la pluie... les tenues ont été plus ravissantes les unes que les autres, les voitures qui convoyaient les mariés les plus étonnantes, et l'émotion de tous était palpable. Quelques souvenirs en photos et surtout... encore tous nos vœux aux mariés !



Ils se sont mariés

Didier DEGNY et Florence HORDERN
le 9 mars 2024

Claude VAISSIER et Camille SOULEAU
le 17 août 2024

Antoine DUCROCQ et Anaïs DENIS
le 24 août 2024



Bienvenue à nos petites Castelcensoriennes et nos petits Castelcensoriens

Lara DESRUE, née le 14 novembre 2024

Martin MILLOT-MERLOT, né le 1er juillet 2024

Sara SAHIN SILVERIO, née le 18 juin 2024

Ils nous ont quitté

Jean-Pierre TIFFON, le 5 janvier 2024

Marie-Hélène JEANGUYOT, le 17 janvier 2024

Georgette BROUSSE, née FELIX, le 25 janvier 2024

Jeanne SAUTREAU, née MANDEREAU, le 30 janvier 2024

Jean-Pierre BLAISE, le 3 mars 2024

Denise GARNIER, née LUCIER, le 4 mars 2024

Jacqueline RAPPENEAU, le 13 mars 2024

Raymond CREAC'HMINÉC, le 16 mars 2024

Jacqueline WAGNER, née DUFLOS, le 19 mars 2024

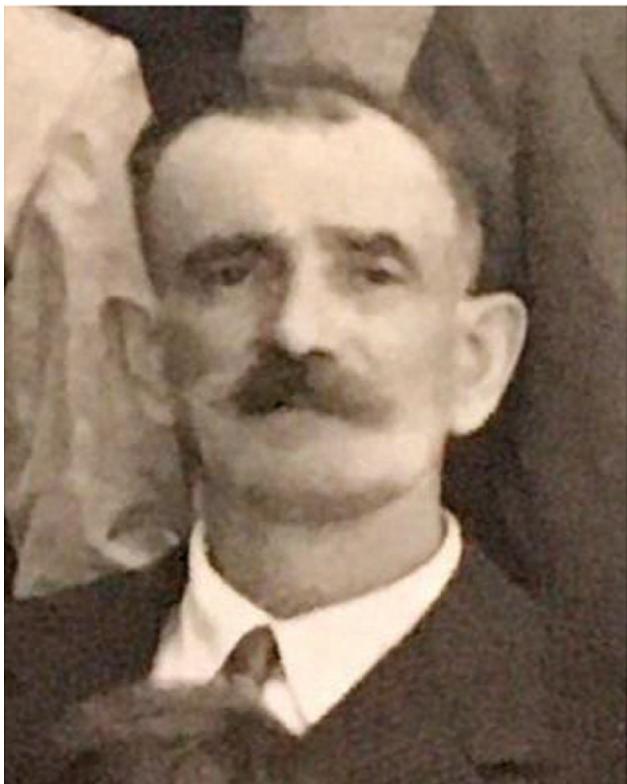
Aldo PICCO, le 26 avril 2024

Denise TURPIN, née CHOGNON, le 15 août 2024

Josette MACLOS, née NAUDIN, le 26 septembre 2024

Jacqueline Rolland, née ATKINSON, le 5 décembre 2024

Cette liste n'inclut pas les retranscriptions portées au registre d'état civil de la Commune.



Hommage à Jules et Madeleine Vistel

Jules et Madeleine Vistel, éclusiers de La Place, furent happé par le tourbillon de l'Histoire et surent, dans des circonstances difficiles et dangereuses pour eux et leurs enfants, prendre les décisions qu'il fallait pour sauver des combattants de la Liberté. Ce sont un homme et une femme ordinaire qui accomplirent des actes extraordinaires. La Commune les a honorés en juillet 2024 et en juin 2025, en inscrivant leur acte de bravoure dans un chemin mémoriel et en leur dédiant un monument.

Les faits historiques

En 1944, l'opération Overlord (le débarquement en Normandie) comprenait une composante dans le Morvan : l'opération Houndsorth, confiée à un escadron du Special Air Service Regiment (SAS), qui fut menée dans le Morvan du 6 juin au 6 septembre 1944. Les ordres étaient d'attaquer les occupants allemands et d'assister les maquis locaux pour empêcher les renforts allemands de s'opposer à l'invasion alliée. Des SAS et leurs matériels furent ainsi parachutés pour soutenir les combats menés par la résistance intérieure. C'est dans ce cadre que le capitaine SAS Lawrence Roy Bradford fut parachuté le 21 juin dans la forêt de Chalaux, dans le nord de la Nièvre à la limite de l'Yonne.

Un mois plus tard, le 19 juillet 1944, il part en opération avec trois autres SAS : le sergent Cornelius (Maggie) McGinn, le sergent Frederick Henry (Chalky) White et le craftsman William Henry Devine. Ils sont accompagnés de Jacques Morvillier, un jeune membre du maquis Jean, qui leur sert de guide et d'interprète. Tous les cinq ont pour mission d'établir un contact avec le camp du maquis Chevalier, dans la forêt domaniale de Frettoy.

Le 20 juillet, ils sont pris en embuscade par l'armée allemande sur le territoire de la Commune de Crain, au niveau du Paumier. Bradford et Devine sont tués. White est grièvement blessé, et

Morvilliers plus légèrement. McGinn est indemne. Tous trois fuient les Allemands qui sont à leurs trousses. Ils se cachent dans la forêt et attendent la nuit pour continuer leur périple. C'est au petit matin du 21 juillet 1944 qu'ils arrivent à l'écluse de La Place, après avoir traversé l'Yonne.

Épuisés, blessés, leur seul espoir est l'éclusier.

De fait, ils seront effectivement cachés et sauvés par Jules Vistel et sa femme, dans un buisson près du pont de l'écluse, pendant que les Allemands ratissent les lieux pour retrouver les fugitifs. Après avoir observé toute la journée les mouvements de troupes allemandes à la recherche des fugitifs, Vistel contacte son ami Félix Moret, habitant Châtel-Censoir et ayant des connexions avec le maquis. L'opération de sauvetage de White, McGinn et Morvilliers peut ainsi être montée et ces derniers seront pris en charge par le maquis du Loup.

Le parcours mémoriel

Depuis de nombreuses années, un parcours mémoriel retrace l'épopée de la troupe du capitaine Bradford (Crain, Mailly-la-Ville, Ouagne). L'étape de l'écluse de La Place n'avait jamais été incluse dans ce parcours. Le 20 juillet 2024, la Commune de Châtel-Censoir avait organisé une première



Ci-dessus, à gauche : Jean-Claude Vistel, fils de Jules et Madeleine Vistel, et son épouse. À droite : Frazer et Karen McGinn, les enfants de Cornelius McGinn, qui venaient pour la première fois se recueillir à l'écluse de La Place

cérémonie commémorative en présence du Sous-préfet et fait apposer un monument provisoire sur le lieu où les fugitifs furent cachés par les époux Vistel, avec l'intention d'inclure pleinement l'écluse de la Place dans le parcours mémorial et d'implanter un monument définitif.

La manifestation du 28 juin 2025

Dès septembre 2024, des contacts solides ont été établis avec les organisateurs du parcours mémorial (les amicales à la mémoire des maquis du Loup et Camille, le 1er RIPMA qui est l'héritier des SAS en France, etc.) et il a été décidé d'organiser une nouvelle cérémonie le 28 juin 2025, avec pose du monument définitif et inscription officielle de la station de l'écluse de La Place et du fait de résistance des époux Vistel dans le parcours mémorial des SAS anglais.

Habitants, anciens combattants, amicales des maquis, autorités civiles et militaires : près de 150 personnes ont participé à cette cérémonie mémorielle.

Le Préfet de Région a reconnu cette action de Châtel-Censoir dans le calendrier officiel des cérémonies des 80 ans de la Libération et de la fin de la Seconde guerre mondiale déployées en France sous l'égide du « GIP des 80 ans », la structure publique créée pour l'occasion. Un concours financier a aussi été apporté par le GIP à la Commune pour la pose du monument définitif, avec le soutien du directeur départemental de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG).

La cérémonie d'hommage à Jules et Madeleine Vistel au mois de juillet 2024





Il y a plus d'un siècle, il y avait déjà des arbres sur la place du marché !